

Gravement brûlé en intervenant sur une pompe



Septembre 2017

Un sous-traitant d'une entreprise de la chimie a été brûlé lors de la rupture d'une bride

La victime, un chef d'équipe mécanicien, est mis à disposition dans l'entreprise depuis plusieurs années.

A la suite de la constatation d'une fuite sur une pompe, une intervention, classée non critique, est planifiée le mois suivant lors des arrêts de production. Or, ce jour de juillet, le rondier constate que la garniture de la pompe s'est rompue et qu'une dizaine de litres de produit s'est répandue au sol.

L'intervention est alors avancée en urgence et le mécanicien est mobilisé pour effectuer la réparation. Avec le correspondant travaux de l'entreprise, il réalise la consignation électrique, nettoie la zone, vidange la rétention et installe une palette au sol. Il se positionne alors au-dessus de la pompe et la débride. Des projections à près de 100°C l'atteignent, occasionnant des brûlures sur 25 % du corps et nécessitant une greffe de peau. Son collègue, en retrait derrière à cause de l'exiguïté de la zone, est légèrement blessé par des éclaboussures.



Comment éviter l'accident ?

- | | | | | | |
|------------------|--|---------------------|--|---------------|--|
| Technique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Revoir le système de vannes et de purges | Organisation | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un plan de prévention ✓ Réviser les fiches de poste | Humain | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Former des tuteurs ✓ Prévoir des EPI |
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochure INRS « Consignation et déconsignation » ED 6109 ○ Brochure INRS « Réussir l'acquisition d'une nouvelle machine ou d'un équipement de travail » ED 6231 | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Film INRS « Intervenants extérieurs, leur sécurité n'est pas une option » DV 0397 ○ Brochure INRS « Interventions d'entreprises extérieures » ED 941 ○ Fiche pratique INRS « Constituer des fiches de poste » ED 126 ○ Recommandation de la Cnamts « Organisation des travaux de maintenance sur site chimique et pétroliers » R474 | | <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Recommandation</u> de la CATMP « Accueil et santé au travail dans l'intérim » ○ Brochure de la Carsat Rhône-Alpes « La formation renforcée du personnel intérimaire » SP 1170 ○ Formations de <u>tuteurs santé & sécurité</u> et <u>l'aide financière</u> ○ Affiche INRS « Se protéger n'est pas ridicule » AD 313 |